

### Questions au Feuilleton

3. Dans le cadre de la construction du prochain poste à quai, les déchets du dépotoir pourront-ils servir au remplissage, ou devront-ils être enlevés?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** La réponse du Conseil des ports nationaux est la suivante: 1. Le Conseil n'a pas envisagé l'achat des immeubles à bureaux et des bâtiments d'entretien du ministère de la Voirie de la Nouvelle-Écosse, qui sont adjacents au terminus pour conteneurs. Cette zone fera l'objet d'une enquête en vue de déterminer si des possibilités d'aménagement existent relativement au terminus pour conteneurs, étant donné que plusieurs voies de chemin de fer séparent ces immeubles du terminus.

2. Le Conseil n'a pas établi le calendrier des travaux de construction du deuxième poste. Il le fera en fonction de l'accroissement du trafic au premier poste dont les travaux de construction sont actuellement en cours et devraient être terminés à la fin de décembre 1980.

3. Les études techniques préliminaires entreprises par la province de la Nouvelle-Écosse ont démontré que la majorité des déchets du dépotoir pourront servir au remplissage. Il faudra toutefois enlever certaines matières, en répartir et en stabiliser d'autres et prêter une attention particulière à la conception de la chaussée lors de l'aménagement du deuxième poste.

### LA SOCIÉTÉ WEATHER CHECK INSULATION

#### Question n° 1939—M. Epp:

1. Dans le cadre du Programme d'aide à la création locale d'emplois, le gouvernement a-t-il accordé une subvention à une société dirigée par des autochtones, la «Weather Check Insulation», et, dans l'affirmative, a) de quel montant, b) pour combien de temps, c) à quel taux d'intérêt?

2. Le gouvernement a-t-il consenti d'autres subventions ou sommes d'argent subséquentes à cette société et, dans l'affirmative, a) de quel montant, b) pour combien de temps, c) à quel taux d'intérêt?

3. Depuis quand la société est-elle dûment constituée?

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** La Commission de l'Emploi et de l'Immigration et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informent comme suit: 1. Oui. a) (i) \$25,922 pour la phase de mise au point. (ii) \$200,000 pour les fins d'exploitation. b) (i) Du 17 janvier 1977 au 15 juillet 1977. (ii) Du 2 août 1977 au 28 juillet 1978. c) Sans objet.

2. Oui. a) \$17,918 aux fins d'un projet réalisé dans le cadre de Jeunesse Canada au travail. b) Du 29 mai 1978 au 1<sup>er</sup> septembre 1978. c) Sans objet.

2. a) Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a accordé une subvention de \$10,000 du fonds d'aide à l'économie des Indiens à cette compagnie. b) Une subvention est une somme d'argent versée en une seule fois dans un but bien défini, et qui n'exige pas de remboursement. c) Aucun intérêt n'est imputé.

3. Depuis le 5 mai 1977. En ce qui concerne les ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale: Aucun.

### L'ÉTUDE DU PLAN DIRECTEUR DE LA VILLE DE JASPER

#### Question n° 1944—M. Clark (Rocky Mountain):

1. a) Quel était le coût estimatif du contrat accordé à PARD Associates Limited de Calgary (Alb.) pour une étude en rapport avec le plan directeur de la ville de Jasper, b) quels sont les directeurs de PARD Associates Limited, c) qui a négocié le contrat, d) qui a signé le contrat et quand?

[M. Forrester.]

2. Le gouvernement déposera-t-il le contrat et toute la correspondance et les notes de service s'y rapportant?

3. a) Combien a coûté, au 16 juin 1978, le travail accompli par PARD Associates Limited, b) quelles sont les dépenses d'immobilisation, c) quelle est la ventilation des frais (i) d'exploitation (ii) d'administration?

4. A combien s'élevaient les frais de publicité des travaux de PARD a) à Jasper, b) ailleurs, le 16 juin 1978?

5. Quel est le coût prévu par PARD Associates Limited pour le travail à Jasper?

6. Pendant combien de temps l'étude de PARD Associates Limited se poursuivra-t-elle?

7. a) Quand le rapport sera-t-il publié, b) le rapport sera-t-il accessible au public (i) en totalité (ii) en partie et, c) s'il n'est accessible qu'en partie, qui déterminera quelle partie le sera?

**L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. a) Le coût estimatif du contrat prévu au départ par PARD Associates pour l'élaboration du plan directeur de la ville de Jasper était de \$102,220; b) Harold Hanen, Dave Diver, Jim Jones et Ted Darch; c) Harold Hanen et Dave Diver de PARD d'une part et d'autre part, des représentants du personnel de la planification du bureau de l'Ouest, Parcs Canada; d) Le contrat a été signé par Harold Hanen de PARD le 19 juillet 1977 et par le directeur du bureau de l'Ouest, Parcs Canada, le 2 août 1977.

2. Non, ces documents sont de nature interne et confidentielle; par conséquent, la publication constituerait une violation du principe reconnu de confiance qui existe entre le Ministère et les PARD Associates.

3. a) Pour le plan directeur—\$98,870. Contrats de consultation additionnels: Relations publiques, environ \$8,000; Évaluation des lotissements résidentiels, \$4,900. b) et c) Étant donné qu'il s'agit d'un contrat et non d'un projet, il est impossible de faire la ventilation des dépenses et des coûts d'exploitation et d'administration. Toutefois, on peut faire la ventilation de la somme de \$98,870 comme il suit: Honoraires, \$88,617; Dépenses, 10,253 (frais de voyage et impression, gîte et couvert).

4. Afin de maintenir un programme de participation du public efficace, la PARD Associates ont rédigé cinq dépliants d'en moyenne 4 pages chacun. Les dessinateurs et les experts-conseils ont déployé de grands efforts afin de rédiger des dépliants concis, exacts et facile à comprendre. Pour la préparation des dépliants—\$6,400, pour l'impression et la diffusion—\$2,926. Ces chiffres ne comprennent pas les frais d'impression et de diffusion des procès-verbaux des comités à l'intention des résidents qui ont assisté aux assemblées publiques. a) et b) Les frais de publicité s'élevaient à environ \$1,500 pour les assemblées qui ont eu lieu à Jasper et à Edmonton.

5. Pour l'élaboration d'un plan directeur, environ \$128,000: embauche du coordonnateur des relations publiques, environ \$8,000; préparation de l'évaluation des lotissements résidentiels, \$4,950.

6. L'étude devrait être terminée en octobre 1978.

7. a) Ébauche du projet: août 1978; Projet définitif: octobre 1978. b) L'ébauche du projet et le projet définitif seront tous les deux mis à la disposition du grand public; c) Tous les renseignements découlant du Programme de planification de Jasper ont été jusqu'ici accessibles au public et continueront de l'être.